

Mesures estivales pour les bureaux de Poste

Sueur pour les guichetiers

☹ Cette année encore, La Poste a mis en place des horaires d'ouverture estivale qui modifient en réduisant considérablement les horaires des bureaux de Poste. Cet été, la liste des bureaux "frappés" par cette mesure est particulièrement longue. De gros bureaux, en particulier sur Marseille sont fermés les après midis ou ont une fermeture anticipée le soir. Des bureaux sont même fermés complètement.

☹ Ces mesures prises sans concertation avec les élus et les organisations syndicales gênent les usagers, qui sont dans l'obligation de se rendre dans les bureaux de Poste des alentours pour effectuer leurs opérations. Elles pénalisent les agents des bureaux restés ouverts qui se retrouvent avec une charge de travail beaucoup plus importante qu'en temps normal.

💣 **Danger variabilité !** Les motifs invoqués par nos dirigeants sont "moins de travail l'été", "des congés à accorder aux agents". Ces mesures estivales sont souvent bien acceptées par les agents fatigués par des conditions de travail difficiles le reste de l'année. Elles sont surtout l'expérimentation d'une variabilité des horaires qui sera généralisée tout au long de l'année. Pour preuve le projet de modulation des régimes de travail en fonction du trafic prévu à la rentrée.

SUD s'est adressé au Directeur de La Poste pour que des compensations soient octroyées aux agents pour charge supplémentaire et dépassement d'horaire (obligation de compensation). Pour tout problème contactez SUD PTT 13 au 04.91.11.63.30.

Travail supplémentaire =

S O U S - I N - O U V R T U R E

Monsieur le Directeur,

Nous avons été interpellés par un grand nombre d'agents sur la fréquentation exceptionnelle des bureaux de poste. Ceux-ci, nous font remonter que la charge de travail actuelle est supérieure aux années passées.

Cette situation est vraisemblablement la conséquence des horaires d'ouverture estivale que vous avez instaurés sur un grand nombre de bureaux de poste.

En effet, beaucoup d'établissements sont fermés une partie de la journée, voire fermés complètement, obligeant ainsi leurs usagers à se rendre sur les bureaux de poste ouverts les plus proches.

Cette situation est aggravée par le fait qu'en cette période de l'année, beaucoup d'agents titulaires des bureaux sont en congés annuels, souvent non remplacés ou remplacés par de jeunes contractuels insuffisamment formés.

Les agents des établissements qui ont conservé les horaires habituels, souvent déjà en sous effectifs, se retrouvent donc avec une charge de travail beaucoup plus importante qu'en temps normal, ce qui induit des dépassements horaires fréquents.

Nous estimons que les postiers et les usagers des bureaux de Poste du département se retrouvent pénalisés par ces aménagements d'«horaires estivaux» pris sans aucune concertation avec les organisations syndicales et les élus locaux.

Nous vous demandons de remédier à cette situation en octroyant une compensation aux agents pour cette surcharge de travail et, en rappelant aux DET la règle de paiement d'heures supplémentaires en cas de dépassement des horaires de vacation

N O U S D E M A N D O N S